

## Livre Blanc sur l'Intelligence artificielle Contribution à la consultation de la Commission européenne

La Française des Jeux (FDJ) est le premier opérateur français de jeux d'argent et de hasard, la deuxième loterie en Europe et la quatrième au monde. FDJ propose en points de vente et en ligne une offre grand public, ludique, responsable et sécurisée de jeux de loterie (tirage et jeux instantanés) et de paris sportifs. Les performances de FDJ sont portées par un portefeuille de marques iconiques et nouvelles, le premier réseau de vente de proximité en France, un marché en croissance, des investissements récurrents et une stratégie d'innovation pour renforcer l'attractivité de son offre et de sa distribution, avec une expérience de jeu enrichie.

Afin de promouvoir une pratique récréative du jeu d'argent, FDJ place au cœur de ses préoccupations l'accompagnement de ses clients, l'intégrité de ses jeux et la réduction des risques et des conséquences liés à son activité. Ainsi FDJ agit pour prévenir les comportements d'addiction et le jeu des mineurs.

Forts de l'engagement de ses collaborateurs et de sa capacité d'innovation, son ambition est de poursuivre son développement dans le cadre d'un modèle responsable et utile à la société, et d'un dialogue continu avec ses parties prenantes.

FDJ salue l'initiative de la Commission européenne de promouvoir l'investissement et le développement de l'intelligence artificielle en Europe au service des citoyens et des entreprises, soutenus par une approche éthique conforme aux valeurs européennes, et entend contribuer au débat en apportant un éclairage sur ses activités dans ce domaine.

## FDJ, l'innovation, la gouvernance des données et l'intelligence artificielle

Engagé de longue date dans une stratégie de développement numérique et d'innovation technologique, le groupe FDJ évolue au sein d'un écosystème d'innovation qui comprend notamment un fonds de *corporate venture*, V13 Invest, dont le rôle est de prendre des participations minoritaires dans de jeunes start-ups européennes du divertissement, de l'expérience client en points de vente et de la Data/Intelligence artificielle pour soutenir leur croissance et activer à moyen et long termes des synergies avec FDJ. Un second fonds de *corporate venture*, Aria, vise de manière complémentaire les start-ups à des stades moins avancés d'investissement, travaillant sur des logiciels ou services adaptés aux enjeux du groupe. En outre, FDJ est engagé avec des fonds d'investissement généralistes et thématiques dans lesquels elle a investi (Partech, Raise, LevelUp, Trust eSport), qui lui apportent une vision et une compréhension des tendances d'innovation, sur des sujets transsectoriels comme spécifiques à ses enjeux, qui lui permettent d'identifier des start-ups avec lesquelles des expérimentations sont mises en place.



Par ailleurs, le groupe a noué des partenariats avec des associations d'innovation, des écoles et des *think tanks*, tels que France Digitale, France is AI, le club Open Inno de Paris et le Hub Institute.

En parallèle, conscient de l'importance d'une maîtrise exemplaire du patrimoine des données, FDJ s'est doté en 2019, d'un Centre d'expertise sur les Données et l'Intelligence artificielle. Celui-ci a pour missions de fixer les orientations stratégiques de l'entreprise en matière de données, de diffuser la culture et les bonnes pratiques au sein du groupe, en lien avec la Déléguée à la protection des données, et d'apporter son soutien aux cas d'usages rencontrés par les différents métiers exercés dans le groupe.

Ces cas d'usage portent, entre autres, sur le renforcement des actions de Jeu responsable (prévention du jeu excessif et du jeu des mineurs) et de lutte contre l'utilisation des jeux d'argent à des fins criminelles (fraude et blanchiment d'argent notamment), la numérisation et la diversification des points de vente et l'amélioration du service rendu aux joueurs.

## Opportunités, risques et usages dans le secteur des jeux d'argent et de hasard

Comme dans de nombreux secteurs d'activité, les opérateurs de jeux d'argent et de hasard disposent d'un volume important de données dont le potentiel est insuffisamment exploité. L'intelligence artificielle pourrait notamment offrir des opportunités pour lutter contre la fraude et le blanchiment d'argent en facilitant l'identification et la typologisation des risques, prévenir et détecter les comportements potentiellement à risque des joueurs, améliorer l'expérience client et le parcours d'achat.

Les données détenues par les opérateurs, parce qu'elles sont susceptibles de révéler les comportements des joueurs, peuvent toutefois comporter des risques pour les individus si elles sont exploitées à mauvais escient, notamment pour l'incitation à une pratique de jeu peu ou mal contrôlée par le joueur.

Compte tenu de la nature particulière des jeux d'argent et de hasard, le secteur est régulé par chaque État membre dans le respect de ses objectifs nationaux d'ordre public et de santé publique, en application du principe de subsidiarité. Pour autant, des règles européennes transversales peuvent être pertinentes dans certains domaines d'action, comme c'est le cas pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Afin de mettre en place un écosystème de confiance, le Livre blanc propose de réguler les produits et services qui dépendent de l'intelligence artificielle selon une approche proportionnée aux risques qu'ils comportent. L'un des critères porte sur le secteur d'activité dans lesquelles elles sont utilisées. FDJ considère qu'a priori, le secteur des jeux d'argent et de hasard ne devrait pas être considéré comme étant à « haut risque », s'agissant d'une activité de divertissement sans conséquence directe sur la sécurité et les droits fondamentaux des individus.

Les risques en termes de jeu responsable et d'intégrité des opérations de jeu qui sous-tendent cette activité sont en effet appréhendés par des législations



nationales spécifiques aux jeux d'argent. La législation existante en matière de protection des données personnelles, de protection des consommateurs et de sécurité des produits nous paraît en outre globalement adaptée pour couvrir les usages envisagés dans le secteur.

## Biométrie et identité numérique

Sur le sujet de l'identification biométrique, FDJ estime approprié d'y répondre selon une approche par les risques, qui ne sont pas comparables selon que l'on se place dans une perspective de préservation de l'ordre public ou de développement de services commerciaux. Ainsi actuellement, FDJ propose aux joueurs, sur la base de leur consentement, de s'authentifier grâce aux dispositifs biométriques intégrés à leurs appareils électroniques.

S'agissant de l'identification biométrique dans l'espace public par des autorités publiques, un socle commun de règles au niveau européen pourrait offrir des garanties de protection des droits et libertés fondamentaux à tous les citoyens européens. Concernant sa mise en œuvre dans le secteur des jeux d'argent et de hasard, la spécificité de ces derniers devrait être prise en compte dans les réglementations particulières qui complèteraient ce socle au niveau national. Dès lors que le cadre ainsi fixé permettrait d'assurer les conditions et garde-fous appropriés dans l'utilisation de solutions d'identification ou d'authentification biométriques, FDJ ne voit pas d'objection à leur mise en place dans des lieux publics tels que les établissements recevant du public et commercialisant des jeux d'argent.

FDJ soutient avant toutes choses le développement à plus court terme d'une identité numérique qui serait très profitable tant aux citoyens qu'aux opérateurs de services commerciaux, compte tenu des garanties de sécurité fortes qu'elle offrirait pour la simplification des procédures administratives. Le développement d'une identité numérique permettrait de faciliter l'ouverture de comptes clients et ainsi d'améliorer la connaissance des joueurs afin de mener deux enjeux essentiels et indissociables de son activité d'opérateur responsable de jeux d'argent et de hasard : d'une part, connaître les clients pour leur proposer des produits et services adaptés à leurs attentes, et d'autre part, analyser leurs pratiques pour leur proposer des dispositifs responsables de maîtrise de leurs pratiques de jeu proportionnés et personnalisés, optimiser la lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent et lutter contre le jeu des mineurs.